Pour l'ensemble des SPU :

Mettre des mesures de protection rapprochées (clôtures, végétalisation, ...) pour protéger les ouvrages sur les fossés exposés, mise en place de haies, de fossés/noues et tranchées drainantes en périphérie de la zone urbanisée.

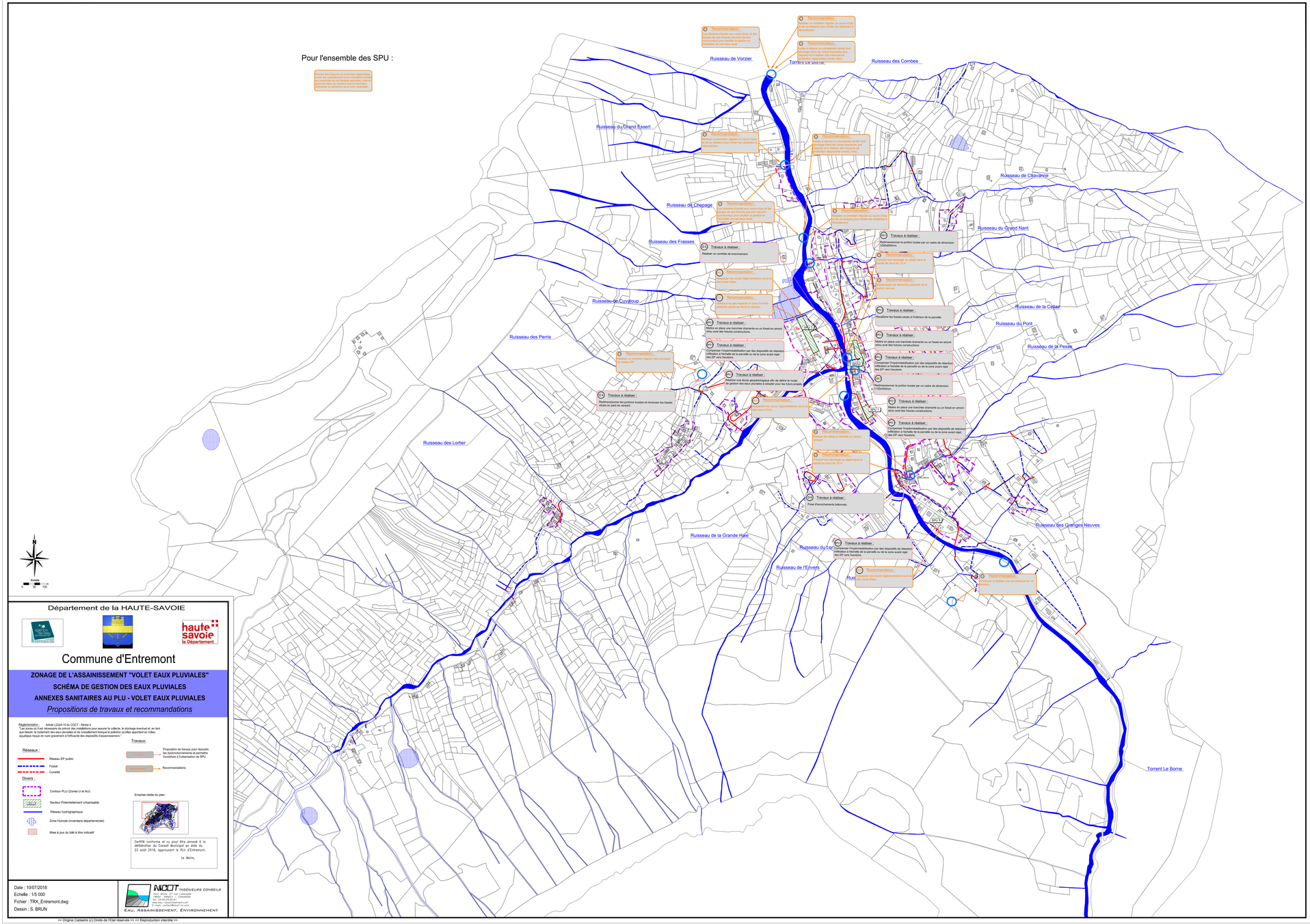

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune d'Entremont

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"
SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES
Propositions de travaux et recommandations

Réglementation : Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4
"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :
- Réseau EP public
- Fossé
- Cunette

Divers :
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Mise à jour du bâti à titre indicatif

Travaux :
- Proposition de travaux pour résoudre les dysfonctionnements et permettre l'ouverture à l'urbanisation de SPU
- Recommandations

Emprise réelle du plan :

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 août 2018, approuvant le PLU d'Entremont.
Le Maire,

Date : 10/07/2018
Echelle : 1/5 000
Fichier : TRX_Entremont.dwg
Dessin : S. BRUN

MOOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc d'Activ'Eo - rue Castelpanero
74130 BONNEVILLE - CHAMBOUD
Tél. 04.50.24.00.91
E-mail : contact@moot-ic.com
Eau, Assainissement, Environnement

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>